

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 16 Floréal, an V.

(Vendredi 5 Mai 1797).

Lettre du sénat de Venise au général Buonaparte, en réponse à celle que ce général lui avoit envoyée. — Proclamation du sénat de Venise. — Refus des équipages de l'escadre anglaise de l'amiral Bridport, de mettre à la voile avant que leur paie ne soit augmentée. — Nouvelles des bords du Rhin. — Extrait du discours de Tronçon-Ducoudray à l'occasion de la paix.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

Voici les deux piéces officielles que nous avons annoncées dans la feuille d'hier.

Lettre du sénat de Venise au général en chef de l'armée française en Italie.

Mu sénat, le 15 avril.

La lettre que votre premier adjudant & chef de brigade a présentée de votre part au sénat, lui a causé la plus vive douleur, lorsqu'il y a vu les funestes impressions que l'on vous a données sur la sincérité de sa conduite; mais, dans sa peine, il éprouve une espece de consolation dans la faculté que vous lui laissez de se justifier vis-à-vis de vous par une réponse prompte & précise.

Le sénat a toujours été dans la ferme résolution d'entretenir la paix & la bonne intelligence avec la république française; toutes ses démarches ont toujours tendu vers ce but, & il s'empresse de ratifier ses intentions, même dans les circonstances actuelles.

Sans doute cette déclaration franche & solennelle ne sauroit être obscurcie par des événemens qui n'ont avec elle aucun rapport; car une insurrection aussi funeste qu'inattendue ayant éclaté dans nos villes au-delà du Mincio, la fidélité & l'attachement général des peuples pour son gouvernement légitime, les ont fait courir de leur propre mouvement aux armes, dans la seule vue d'étouffer la révolte & de repousser les violences des mutins; en conséquence ils ont imploré l'assistance & les secours du gouvernement.

Si, dans une si grande confusion, il y a eu quelques désordres, on ne sauroit les attribuer qu'aux troubles produits par la révolte; & la volonté du gouvernement en est si éloignée que, par une proclamation publique, il vient de borner l'usage des armes à feu pour ses sujets au seul cas de défense personnelle, même vis-à-vis des révoltés, & cela à l'effet d'éviter de plus grands malheurs.

Mais le gouvernement étant disposé à prendre toutes les mesures qui sont conformes à vos desirs, votre équité sentira combien il est nécessaire qu'il soit garanti contre toutes les attaques du dehors, & que l'attachement volontaire du peuple pour lui soit à l'abri des troubles que l'on voudroit exciter dans l'intérieur.

Le sénat, étant pareillement disposé à satisfaire à votre demande concernant la punition & l'intradition de ceux qui ont osé commettre des assassinats sur des individus de votre armée, prendra toutes les mesures les plus efficaces pour en découvrir les auteurs & les faire arrêter, à l'effet qu'ils subissent la punition qu'ils ont méritée.

Pour terminer toutes ces affaires fâcheuses avec une satisfaction réciproque, nous avons jugé à propos de nommer deux députés, qui sont expressément chargés de vous faire connoître combien il nous seroit agréable que vous voulussiez bien interposer votre médiation à l'effet d'engager votre gouvernement à faire rentrer dans l'ordre & dans leur état primitif les villes au-delà du Mincio, qui se sont éloignées de nous, & vous assurer de nouveau de la sincérité de nos sentimens envers la république française, ainsi que de notre estime & de notre entière considération pour votre personne.

Proclamation du sénat de Venise.

La conduite de la république de Venise, au milieu des agitations & des troubles de l'Europe, a été toujours & est encore si loyale, & ses maximes de neutralité & d'amitié envers toutes les puissances belligérentes ont été si publiques & si notoires, qu'elle n'a pas jugé jusqu'à présent dignes de son attention les tentatives insidieuses des malveillans, tendant à élever des doutes sur la droiture de ses intentions. Cependant leur perfidie étant parvenue jusqu'au point de répandre les calomnies les plus injurieuses sur la sincérité de ses dispositions pacifiques, en supposant une fausse proclamation datée de Vérone, le 22 mars 1797, par laquelle on attribue au provvediteur extraordinaire Battaglia des principes opposés à ceux que le gouvernement a toujours professés, & des expressions offensantes envers une nation amie du sénat, la république de Venise se trouve dans la nécessité de désavouer solennellement cette piéce, & d'avertir ses fideles sujets de ne pas se laisser tromper par de telles séductions, & de

ne pas supposer que les principes d'amitié & de bonne intelligence envers la nation française soient altérés en aucune manière. Le sénat est d'ailleurs convaincu que la loyauté de cette nation saura reconnoître le but perfide de pareilles calomnies, artificieusement répandues dans différens papiers publics, & qu'en les couvrant du mépris qu'elles méritent, elle s'empressera de conserver à la république de Venise cette juste confiance, à laquelle celle-ci a des droits incontestables par la constance de ses sentimens, ainsi que par la fermeté de son irréprochable conduite.

Donné à Venise, dans le sénat, le 12 avril 1797.

Signé, ANDRÉ ALBERTI, secrétaire.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 19 avril.

Il y a vendredi huit jours que la flotte de l'amiral Boscawen reçut l'ordre de mettre à la voile de la rade de Spithead. Le dimanche suivant on reçut l'avis que les équipages avoient déclaré qu'ils ne partiroient point avant que leur paye n'eût été augmentée de huit chelings par mois; & en conséquence le comte Spencer, premier lord de l'amirauté, partit pour Portsmouth, accompagné de deux autres membres de l'amirauté. Nous n'avons jusqu'ici aucune nouvelle du succès de leurs démarches.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 12 floréal.

A la suite de combats aussi continuels que meurtriers, l'armée du général Hoche est entrée dans Francfort pour la troisième fois depuis le commencement de cette guerre. Ces succès ont été achetés par une grande effusion de sang; malheur d'autant plus grand, qu'au moment où on le répandoit avec tant d'abondance, la paix étoit vraisemblablement signée. Ces déplorable victoires seront les dernières; au moment où l'armée de Sambre & Meuse alloit marcher en avant, le général Hoche reçut la nouvelle importante qu'il y avoit une suspension d'armes. Les généraux des deux partis se sont déjà rassemblés à Francfort, & ils se traitent dans ces occasions avec autant d'estime que de considération.

Une partie de l'aile droite de l'armée de Sambre & Meuse avoit commencé les approches de Cassel & de Mayence, afin de faire le siège de ce boulevard de l'Empire; mais l'armistice va changer l'état des choses. Il paroît de plus en plus certain que les Français vont se retirer derrière la Lahn jusqu'au moment de la signature du traité de paix entre l'empereur & la république française.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Vendôme, le 12 floréal.

Les débats ont été suspendus depuis la séance du 9, dont je vous ai rendu compte avant-hier; mais ce dont je ne vous ai point assez parlé, c'est de l'effet qu'a produit l'accusateur national Bailly. Son discours étoit plein de force, d'éloquence, de sensibilité; il a montré dans quelle épouvantable confusion vouloient plonger notre république les conspirateurs de floréal. Cette conspiration eût dévoré toutes les classes des citoyens. L'anarchie eût fait disparaître le propriétaire & l'agriculteur, le capitaine & le négociant, le royaliste perfide & le jacobin féroce, qui auroit fini par être la victime de ses propres fureurs. Il a parlé en accusateur national aux jurés, en

magistrat aux prévenus, & en homme sensible à la grande famille dont il desire le bonheur. Il a fait sentir l'indispensable nécessité de se réunir d'esprit & de cœur au directoire exécutif. S'il a eu quelques torts, on ne doit pas les attribuer à des intentions perverses. Qu'on songe aux circonstances délicates au milieu desquelles il prit les rênes du gouvernement, aux intrigans, aux mauvais citoyens qui l'assaillirent dans les premiers jours de son autorité, & on pardonnera à quelques erreurs qui ne pouvoient durer.

Depuis le 10, les défenseurs officieux ne communiquent plus qu'avec les prévenus qu'ils sont chargés de défendre; les scènes scandaleuses qui ont eu lieu dans les dernières séances, & qui paroissoient évidemment concertées, ont motivé cette mesure. Vous avez vu par la lettre de Germain, qui a été insérée dans le *Rédacteur*, que les prévenus, au milieu même de leur prison, conspireroient encore & cherchoient à faire naître un soulèvement qui pût les sauver. Depuis ce tems on les surveille avec la plus grande exactitude; & hier les gardiens se sent appercus que Darthé, l'un des chefs les plus audacieux de la conspiration, remettoit une lettre à Ballyer, pere, défenseur officieux. Celui-ci a été conduit à la municipalité, où il a protesté qu'il n'avoit rien reçu. Les gardiens ayant insisté pour qu'il fût fouillé, Ballyer alors a changé de langage & a remis la lettre en demandant pardon & assurant (ce sont ses expressions) qu'il ne le feroit plus. On croit qu'il va être traduit au tribunal de police correctionnelle de cette ville.

De Paris, le 15 floréal.

Il n'y a encore rien de décidé sur le jour où l'on tirera au sort le directeur sortant, ni sur le mode du tirage. Il paroît que le corps législatif ne croit pas devoir fixer ce mode par une loi, & que les directeurs régleront eux-mêmes cet objet dans leur intérieur, le jour qu'il leur plaira de choisir avant le 1^{er} prairial.

Quelques journalistes s'amuse à nous représenter toute l'Angleterre en combustion; le peuple de Londres assaillant le palais Saint-James; les bouchers pillant la banque; l'un caché dans une cave ou même lapidé; enfin la nation anglaise prête à crier: *vive la république française*. Ceux qui fabriquent ces visions se croient éminemment patriotes. Ducloux appelloit de telles pauvretés un *patriotisme d'antichambre*; nos exaltés y ont substitué un *patriotisme de cabaret*.

On s'occupe peut-être trop dans les journaux de toutes les sottises que fait dire ou imprimer chaque jour la folie, l'ignorance ou l'esprit de parti; & l'on ne s'occupe pas assez du petit nombre de bons écrits qui paroissent de tems en tems. Il est cependant essentiel de faire connoître à la France ceux où d'excellens principes & des sentimens généreux, animés par l'éloquence & le talent, peuvent concourir à éclairer, à calmer les haines, à rapprocher le peuple du gouvernement, & à rallier tous les citoyens autour de la constitution, qui, lorsqu'elle sera également respectée des gouvernans & des gouvernés, assurera à tous la liberté, la sûreté, la tranquillité, c'est-à-dire tous les biens que peut procurer l'ordre social. Le discours qu'a prononcé Tronçon-Ducoudray au conseil des anciens, à l'occasion de la paix, mérite d'être distingué

à la grande
ntir l'indis-
e cœur au
on ne doit
Qu'on songe
s il prit les
mauvais ci-
urs de son
qui ne pou-

communi-
chargés de
en dans les
ment con-
vu par la
Rédacteur,
rison, cons-
un soulève-
es surveille
gardiens se
plus auda-
à Ballyer,
it à la mu-
reçu. Les
allyer alors
demandant
qu'il ne le
tribunal de

Pon tirera
a tirage. Il
oir fixer ce
ront eux-
qu'il leur

enter toute
dres assail-
la banque;
in la nation
païse. Ceux
niment pa-
patriotisme
patriotisme

ax de toutes
jour la fo-
occupe pas
croissent de
faire con-
pes & des
& le talent
ines, à rap-
tuer tous les
qu'elle sera
vernés, as-
llité, c'est-
ocial. Le
conseil des
re distingué

parmi les excellens discours qui ont obtenu de cette assemblée les honneurs de l'impression. On en jugera par ce que nous allons en citer.

« Enfin nous voilà donc arrivés au terme : la PAIX ! & une paix glorieuse comme nous la voulions ; comme il la falloit à un peuple si grand, & qui combattoit pour une cause si belle !

« Graces ! oui ; graces vous soient rendues , braves armées !

« Mais une autre pensée m'occupe en ce moment...

« Tout entiers depuis notre session à la défense de la liberté , nous avons été obligés de diriger ; pour ainsi dire , tous nos efforts vers ce but ; & quant aux maux intérieurs , nous nous sommes dit , nous avons dit aux malheureux : *A la paix nous pourrons mieux faire.*

« Nous voilà arrivés à cette époque tant désirée ; la carrière est fermée maintenant , ou va l'être pour nos freres d'armes ; mais pour nous elle s'ouvre , pour ainsi dire.

« Les besoins dévorans d'une guerre si terrible ne nous ont pas permis de guérir les plaies que la révolution a faites ; nous avons été forcés d'ajouter les sacrifices aux sacrifices ; nous sommes environnés de malheureux ; les rentiers , les pensionnaires , les créanciers de l'état attendent de nous des secours trop légitimes ; le peuple est affamé de justice , d'ordre & de repos ; une immoralité effrayante a rompu presque tous les liens de la société ; des fortunes scandaleuses nous attestent de nombreuses prévarications ; des embarras sans cesse renaissans ont gêné des opérations , forcées peut-être , mais à coup sûr désastreuses , & en opposition avec tous les principes d'une bonne administration ; l'instruction publique , cette première base des mœurs , est nulle ; nous en avons souvent parlé , nous n'en avons point ; notre législation est un chaos d'inconséquences , de contradictions , d'absurdités quelquefois , & souvent d'injustices ; elle appartient presque toute entière à ce siècle reculé & barbare que nous avons appelé *le gouvernement révolutionnaire* ; ce qu'il a pu y avoir d'utile , de vraiment utile à la liberté , a trop encore la teinte de ce despotisme qui est pressé de l'obéissance & non pas de l'amour.

« Voilà ce qui est ; voilà ce que de tous côtés on nous rappelle...

« Sénat du peuple français ! élevons-nous enfin à la hauteur de nos destinées ; ne nous souvenons plus du passé : à travers les tempêtes de la révolution , ou démêlera difficilement à qui appartiennent les fautes , les erreurs & les violences , & l'histoire accusera plutôt encore les événemens que les hommes. Mais le présent est à nous tout entier , & bientôt tous nos momens vont être comptés. Bannissons d'abord ces ressouvenis , ces préventions , ces défiances , qui , en divisant le corps politique , diminuent ses forces , & nous enlèvent sur-tout celle de l'opinion. Nous n'avons tous aujourd'hui qu'un même pacte , un même intérêt , & par conséquent qu'un même but : comment n'aurions-nous pas une même ame ?...

« Je le dis hautement : quiconque maintenant en France auroit une autre pensée , un autre sentiment que celui de l'ordre constitutionnel , est un insensé ou un pervers. Un nouveau tiers va arriver : un patriotisme ombrageux s'est inquiété un instant de quelques choix , non pas quant aux intentions sans doute , mais quant aux opinions : cela même est une erreur encore ; & il n'est pas possible qu'il y en ait deux maintenant parmi nous : une constitution

libre , où il y a force & indépendance dans les pouvoirs , est maintenant & pour toujours le seul gouvernement qu'un français puisse vouloir.

« Rallions-nous donc chacun autour d'elle & ne voyons qu'elle.....

« Et vous , directoire , vous avez fait , comme nous , des fautes ; mais vous avez , comme nous , de grands moyens de les réparer. La nation vous doit une partie de sa gloire : vous avez , par votre constance & votre fermeté , forcé nos ennemis à une paix honorable ; vous avez au-dedans comprimé les factions ; mais le zèle vous a quelquefois égare : vous vous êtes trop délié des moyens de la loi ; vous avez quelquefois dépassé la ligne constitutionnelle ; vous avez trop écouté de perfides conseils. Républicains , souffrez cette censure salutaire ; mais les circonstances vous excusent à nos yeux ; & le corps législatif ne se laissera pas égarer par les insinuations de la haine....

« Je quitte cette tribune avec l'espoir que cette mémorable époque sera pour nous tous une sorte de régénération qui nous méritera l'estime & la reconnaissance du peuple français. Je lui prédis avec confiance que l'ordre va bientôt se rétablir dans les finances , que les dilapidations seront poursuivies , que les rentiers , les malheureux vont recevoir graduellement ce qui leur est dû ; que les impôts seront également répartis ; que nous allons rayé de notre code toutes les loix qui les souillent ; que le gouvernement sera à-la-fois juste & ferme ; que les factions , quelles qu'elles soient , seront impitoyablement poursuivies , & que la constitution que nous avons librement acceptée , sera sévèrement observée.....

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LAMARQUE.

Séance du 15 floréal.

On lit la correspondance : elle contient une adresse venue d'une commune du Morbihan & qui donne lieu à quelques débats. Cette adresse est intitulée : *Les amis de la République et de la liberté de...*

Dumolard interrompt la lecture , & s'oppose à ce qu'elle soit continuée ; il pense que le titre que les auteurs de l'adresse s'arrogent , ne peut & ne doit appartenir à personne exclusivement.

Quelques membres insistent pour qu'on achève la lecture , & Savary témoigne son étonnement de ce qu'on ne veut pas que des citoyens se disent amis de la liberté & de la république. Dumolard court à la tribune ; c'est parce que ce titre nous est cher à tous , parce que tous nous nous en faisons honneur , que le conseil ne souffrira pas que personne l'usurpe & se l'approprie d'une manière exclusive.

Qu'on lise , s'écria quelques membres.

Cholet dit que l'adresse porte , *Les soussignés amis de la liberté et de la République.*

Plusieurs voix. — Il n'y a donc rien là d'exclusif.

La lecture continue ; mais bientôt elle donne lieu à de nouveaux débats : les signataires , tout en convenant qu'ils étoient la minorité dans leur assemblée primaire , disent qu'ils se sont opposés aux opérations de la majorité qui n'étoit composée que de royalistes.

Dumolard interrompt de nouveau , & dit que cela est abominable. Guyomard , arrivé à la tribune en même-

tems que Dumolard, s'écrie que l'adresse est digne d'éloges.

Dumolard demande où l'on en veut venir; pourquoi ces adresses qui ne sont propres qu'à semer la division, dans un moment où tout promet la concorde & où elle est si nécessaire?

Guyomard parle de vendéens, de chouans, & demande le renvoi de l'adresse au directoire.

Ce seroit supposer, dit Gibert-Desmolieres, qu'il a besoin de ce renvoi pour faire son devoir; il le fera, il a les pièces.

Un membre, qui a été dans la Vendée, assure que les signataires de l'adresse sont de bons patriotes qui, sous Robespierre, ont gémi dans les cachots: quant à la majorité de l'assemblée primaire dont il s'agit, il croit qu'en effet elle sentoit la chouanerie.

Le conseil termine ces débats en passant à l'ordre du jour sur le tout.

Le conseil avoit ajourné à aujourd'hui le rapport sur les loix contraires à la constitution; le président annonce que les rapporteurs sont prêts; le conseil arrête qu'ils auront la parole à deux heures.

Un membre présente un nouveau projet sur l'organisation d'une administration forestiere; le conseil en ordonne l'impression.

Bérand, du Rhône, a la parole pour une motion d'ordre: l'instant est arrivé, dit-il, où l'industrie & les arts vont, aidés du génie, reprendre leurs utiles travaux & contribuer à la prospérité comme à la gloire de la nation. Déjà le gouvernement s'est occupé des moyens de relever les manufactures dans les communes si cruellement ravagées par les fureurs & la barbarie révolutionnaires. Lyon a été l'objet de ses sollicitudes: vous aviez, sur sa demande, ordonné à une commission de vous faire son rapport sur l'établissement d'une école spéciale de dessin dans cette commune. Les négocians, les administrations de Lyon ne cessent de solliciter la députation du Rhône de presser cet important travail; je demande qu'il soit incessamment soumis au conseil. — Cette proposition est adoptée.

On passe aux rapports sur les loix contraires à la constitution. Desmolins, dans un premier rapport, qui n'est en quelque sorte que la préface du travail de la commission dont il est l'un des organes, a été chargé de présenter en abrégé l'histoire de la convention nationale, & des circonstances qui ont rendu nécessaires les loix révolutionnaires.

On demande l'impression du discours. Je ne m'y oppose pas, dit Phillippes-Delleville, parce que cette impression ne consacra pas absolument quelques erreurs de ce discours, sur l'état de Paris, présenté par un homme qui en étoit loin dans les tems dont il a parlé.

On rit, & l'impression est ordonnée.

Bontoux a la parole; il annonce que le rapport qu'il va faire sera dans les prochaines séances suivi encore de quelques autres rapports sur le même objet. Comme Desmolins, il parle des circonstances qui ont donné naissance aux loix révolutionnaires; mais enfin la paix sur le Continent permet de renoncer aux mesures de sûreté générale que les dangers publics avoient exigées; & d'ailleurs

c'est du rapport des loix qui ne sont pas en harmonie avec la constitution, que dépend l'union entre les citoyens leur attachement à la république.

Le rapporteur propose un projet de résolution portant

1°. Que la loi du 3 brumaire qui exclut jusqu'à la paix de toute fonction publique les parens d'émigrés, est rapportée.

2°. Que les députés suspendus en vertu de cette loi rentreront à leur poste.

3°. Que les fonctionnaires publics aussi suspendus en vertu de la même loi, reprendront leurs fonctions.

4°. Que la loi du 4 frimaire an 5, qui rapporte ou modifie divers articles de la loi relative à l'amnistie, est rapportée.

5°. Que les loix du 2 floréal & 18... , qui ont pour objet diverses mesures de sûreté générale pour les communes de Paris & de Vendôme, sont également rapportées.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet & du rapport, & ajourne la discussion: il s'est occupé ensuite des transactions & a adopté de nouveau quelques articles du projet de résolution.

Faute à corriger dans le numéro d'hier.

Page 900, 1^{re} colonne, après la 11^e ligne & le 1^{er} alinéa de la séance du conseil des 500, au lieu de Baudin, membre du conseil des anciens, lisez, les deux commissaires aux archives, Baudin, &c.

Bourse du 15 floréal.

Amsterdam.....60, 61.	Lausanne.....2, 4.
Idem courant.....58 1/4.	Londres..25 l., 24 l. 12 s. 1/2.
Hamb.....188 1/2, 186.	Inscript. 15 l. 17 s. 1/2, 16 l. 5 s.
Madrid.....11 l. 15 s.	Bon 1/4. 15 l. 14 s., 16 l. 2 s. 1/2.
Madrid effect.13 l. 17 s. 1/2.	Bon 1/2.35 l., 34 l., 35 l. p.
Cadix.....11 l. 12 s. 6 d.	Or fin.....102 l. 15 s.
Cadix effect.13 l. 15 s.	Ling. d'arg....50 l. 12 s. 1/2.
Gènes.....92 1/4, 91 1/4.	Piastre...5 l. 5 s., 4 s. 9 d.
Livourne.....101 1/2, 100.	Quadruple....79 l. 7 s. 1/2.
Bâle.....1 3/4, 3 3/4, 4.	Ducat d'Hol....11 l. 7 s. 1/2.
Lyon.....au pair.	Souverain....33 l. 17 s. 1/2.
Marseille.....au pair.	Guinée.....25 l. 2 s.
Bordeaux..1.....au pair.	

Esprit 3/5, 450 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 335 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 7 sols. — Café Martinique, 2 liv. — Café Saint-Domingue, 1 l. 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 11 s. 1/2. — Sucre d'Orléans, 2 l. 8 s. — Savon de Marseille, 19 s. — Chandelle, 13 s. — Sel, 7 liv. le 0.

Tables Chronologiques qui embrassent toutes les parties de l'histoire universelle, année par année, depuis la création du monde jusqu'en 1768; publiées en anglais par John Blair, & traduites en français par le citoyen Chantreau, professeur d'histoire de l'école centrale du département du Gers, avec deux grandes cartes de la biographie ancienne & moderne; un vol. in-4^o sur papier grand-raisin. Prix en feuille, ou broché en carton, 21 livres. Il y en a un certain nombre d'exemplaires sur papier plus fin. Prix, 24 liv. A Paris, chez H. Agasse, libraire, rue des Poitevins, n^o 18.

Ces tables, très-utiles par leur composition, sont exécutées avec une précision & une élégance qui font honneur à l'imprimeur, le citoyen Boiste, qui y a donné ses soins. En tout cet ouvrage mérite d'être dans toutes les bibliothèques.